



Saint-Pantaléon

Tout d'une ville, la nature en plus...

FLASH-INFO



P. 4-9

Zoom sur
Le Conseil Municipal et
le Budget 2014



P. 17

Zoom sur
La Boutique Mobile EDF



P. 20

Zoom sur
Les Rythmes Scolaires



SOMMAIRE

Mairie..... ☎ 05 55 86 83 51

www.st-pantaleon-larche.correze.net

email : mairie.st.pantaleon@orange.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi :

8 h 30-12 h 00 et 13 h 30—18 h 00

Samedi matin : 9 h 00—12 h 00

Astreintes ☎ 06 71 61 85 50

Déchetterie ☎ 05 55 87 92 77

Groupes scolaires :

Raymond Raoul Blusson

Elémentaire ☎ 05 55 87 23 97

Maternelle ☎ 05 55 86 00 28

Cantine ☎ 05 55 86 04 02

Garderie ☎ 05 55 87 79 49

François Delbary

Elémentaire ☎ 05 55 85 31 07

Cantine ☎ 05 55 85 43 76

Garderie ☎ 05 55 85 43 76

Collège Anna de Noailles

Larche ☎ 05 55 85 30 74

Equipements sportifs

Gymnase ☎ 05 55 86 83 43

Tribunes ☎ 05 55 86 11 26

Club House ☎ 05 55 87 07 03

Bernou ☎ 05 55 84 32 68

Salle omnisports

Place Blusson ☎ 05 55 88 24 89

Equipements culturels :

Salle des fêtes ☎ 05 55 86 83 03

Bibliothèque ☎ 05 55 88 12 70

Multimédia ☎ 05 55 86 92 96



*Commemoration du 19 mars 1962
première commémoration officielle*

P. 02

Sommaire

P. 03

Edito

P. 04

Vie Locale

P. 12

Travaux

P. 16

Environnement

P. 19

Dossier « Risques »

P. 20

Jeunesse

P. 25

Expression des Elus

P. 27

Vie Associative

P. 31

Histoire

P. 33

A Savoir / Etat-Civil

P. 36

Calendrier



SAINT-PANTALEON FLASH INFO - Juin 2014

Mairie de Saint-Pantaléon de Larche
Place du Général Couloumy, B.P 01
19600—ST PANTALEON DE LANCHE

Tél. : 05 55 86 83 51

Email : mairie.st.pantaleon@orange.fr

N° SIREN : 211 922 901

Directeur de la publication : Mme Anne-Marie OUMEDIKANE

Nom et domicile de l'imprimeur : MAUGEIN
RN89-38 Av. Pierre et Marie Curie—19360 Malemort
Dépôt légal du 5 décembre 2003 à I.N.P.I PARIS

EDITO

Alain Lapacherie
Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche



Mes chers concitoyens, mes chères concitoyennes

A l'issue des dernières élections municipales les électeurs Saint-Pantaléonnais ont très largement renouvelé leur confiance à la majorité municipale. Vous avez placé notre équipe en tête sur les 4 bureaux de vote et ainsi accordé un siège de plus à notre liste « Bien vivre ensemble à Saint-Pantaléon-de-Larche ». C'est une marque d'estime, à la fois pour l'ancienne équipe et tout particulièrement pour Jean-Jacques Delpech, qui n'avait pas souhaité se représenter, et c'est pour mon équipe et moi-même, une reconnaissance et une marque de confiance que nous avons senti lors de la campagne.

Je veux donc vous remercier et assurer l'ensemble des Saint-Pantaléonnais de ma volonté de travailler pour chaque citoyen, chaque quartier. Le temps de la campagne électorale est achevé et je souhaite que les 27 Conseillers Municipaux travaillent pour la collectivité et trouvent leur place dans des commissions resserrées.

Le mandat municipal est celui de la proximité et de la réponse aux besoins et demandes de la population, ce n'est pas celui des polémiques ou des positionnements politiques.

La majorité municipale a démontré sa capacité à investir et à impulser une dynamique. Nous allons poursuivre dans cette voie, même si les contraintes budgétaires seront de plus en plus fortes et les arbitrages de plus en plus difficiles. La commune doit poursuivre sa marche en avant dans cet objectif de bien vivre ensemble et de nous intégrer dans un paysage institutionnel en plein bouleversement. Nous y serons les défenseurs exigeants des Saint-Pantaléonnais.

La proximité reste pour moi le maître mot de l'action communale, c'est pourquoi j'ai voulu que chacun trouve dans son quartier un conseiller municipal qui lui ressemble, c'est le fil conducteur de notre équipe.

En vous assurant de tout mon dévouement.

Alain Lapacherie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Lapacherie'. The signature is stylized with a large, sweeping horizontal stroke across the top and a vertical stroke intersecting it.

ALAIN LAPACHERIE, ÉLU MAIRE DE SAINT-PANTALÉON DE LARCHE

Alain Lapacherie succède à Jean Jacques Delpech dans le fauteuil de Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Le nouveau premier magistrat a présenté une équipe resserrée. Le slogan de campagne de la liste d'Alain Lapacherie était « Bien vivre ensemble à Saint-Pantaléon-de-Larche » et dès son élection, le nouveau maire a indiqué que la ligne de conduite de son équipe serait « Bien travailler ensemble ! ».

Pour cela, il a rappelé ses valeurs familiales et intimes faites de rigueur, de droiture, de travail mais aussi d'esprit résistant en référence à l'engagement de son père durant la guerre.

Alain Lapacherie inscrit son action dans la même ligne que Georges Auger et Jean-Jacques Delpech qu'il a chaleureusement remercié, tout comme les électeurs qui ont accordé plus de 60 % des suffrages à sa liste.

L'équipe municipale va être resserrée. Alors que 8 adjoints pourraient être nommés, Alain Lapacherie et son équipe ont choisi de nommer 7 adjoints et de réduire le nombre de Conseillers Délégués de 7 à 5. Les commissions municipales passeront de 8 à 4 pour plus d'activités et plus d'implication des Conseillers Municipaux.



Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon de Larche soutenu par Jean-Jacques Delpech

Des comités consultatifs pourront être créés pour les projets les plus importants. Le Maire s'investira directement dans les domaines comme l'urbanisme ou l'intercommunalité. La grande Agglo de Brive doit être une chance pour tous et Alain Lapacherie a souhaité que tous les élus, les 22 de la majorité et les 5 de l'opposition trouvent leur place dans ce Conseil Municipal.

AVIS A LA POPULATION

LE MAI A LA POPULATION

sera offert à la population le vendredi 5 septembre à partir de 18 H 30 à l'Espace Vézère-Causse

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

le samedi 13 septembre à 11h à l'Espace Vézère-Causse pour l'inauguration du forum des Associations. (Si vous êtes nouvel habitant sur la commune depuis un an et que vous ne recevez pas d'invitation, vous êtes cordialement invité à cette cérémonie. Vous faire inscrire en mairie pour l'organisation)

INAUGURATION DU GYMNASÉ

le samedi 20 septembre à 14h30, ouverture du site au public et visite libre avec démonstration des différents clubs.



LES ADJOINTS ET LEURS DÉLÉGATIONS

Monsieur le maire Alain Lapacherie, restera en charge du développement territorial et économique, urbanisme patrimoine communal (voirie, bâtiments), intercommunalité.



Dominique Borderolle,
1er adjoint

Chargée des Affaires budgétaires et financières, relation avec la commune et le CCAS, mise en œuvre des politiques sociales, relations entre la commune et les bailleurs sociaux, missions relatives à l'orientation et aux conseils des personnes en difficultés vers les différents organismes sociaux, à l'accessibilité aux handicapés, aux logements sociaux et les interventions auprès de la population en période de froid ou de canicule, actions liées aux déplacements et aux transports ur-



Michel Cendra-Terrassa,
2^{ème} adjoint

Chargé de la gestion des groupes scolaires et de toutes les activités relatives au 1^{er} degré de l'enseignement, restauration scolaire et garderie périscolaire, mise en place des nouveaux rythmes scolaires, promotion et animation en faveur de la jeunesse.



Anne-Marie Oumedjkane,
3^{ème} adjoint

Chargée du développement durable, mise en œuvre et évolution de l'Agenda 21 communal, actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie, concertation et information des habitants dans les quartiers, gestion urbaine de proximité, communication communal, relation avec les divers médias, accueil des nouveaux arrivants.



Dominique Paroutot,
4^{ème} adjoint

Chargé de la gestion des équipements sportifs, culturels et de loisirs, suivi de toutes les manifestations culturelles ou sportives, gestion et suivi des subventions aux associations.



Marie-Paule Tournadour,
5^{ème} adjoint

Chargée de la coordination des opérations d'état civil, de recensement de la population y compris le recensement militaire et les relations avec la défense, gestion et entretien du cimetière, aménagement du parc de Lestrade.



Martine Jugie,
6^{ème} adjoint

Chargée de la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologiques et naturels, gestion de la voie publique et des réseaux d'eaux pluviales; éclairage public, mobiliers urbains, opérations de dénomination des voies et des numérotations des habitations.



Alain Iselin,
7^{ème} adjoint

Chargé des actions en matière de prospective économique, l'accueil et l'accompagnement de la création d'entreprise, du développement des services et des infrastructures en faveur des nouvelles technologies

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Denis Loubriat,
conseiller municipal,

délégué à l'agriculture,
aux comices et aux marchés.



Patrick Charreau,
conseiller municipal,

délégué auprès de l'adjoint des « affaires
scolaires et périscolaires », à la jeunesse
et aux nouveaux rythmes scolaires.



Sylvie Polomack,
conseillère municipale,

déléguée auprès de l'adjoint « du sport, de
la culture et de la vie associative » au déve-
loppement culturel, à la bibliothèque, à la
promotion de la culture et les relations avec les asso-
ciations culturelles



Nathalie Bigeat Marcou,
conseillère municipale

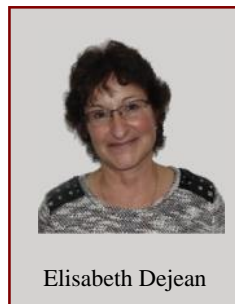
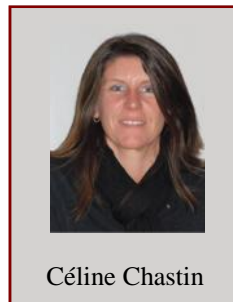
déléguée auprès de l'adjoint « du sport, de
la culture et de la vie associative » à l'ani-
mation et à l'organisation des manifesta-
tions, coordination et la mise en place des calendriers



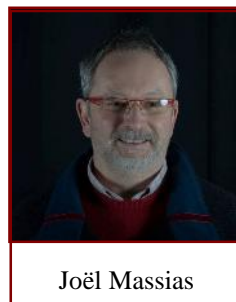
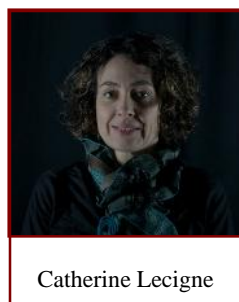
Marie-Odile Morin,
conseillère municipale

déléguée auprès de l'adjointe « à l'environnement,
l'Agenda 21, la démocratie participative, la vie des
quartiers et à la communication presse », aux espa-
ces publics, aux circulations douces et aux déchets
(développement et entretien des espaces verts, propreté urbaine et
collecte des déchets, déplacements en mode doux).

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



LES COMMISSIONS COMMUNALES

Développement territorial et économique, Urbanisme Patrimoine communal (voirie, bâtiments, réseaux). Sécurité et Intercommunalité

Président de droit : Alain Lapacherie, **Maire**

Vice-Président : Martine Jugie, **6^{ème} Adjoint**

Rapporteur : Alain Iselin **7^{ème} Adjoint**

Membres de la commission : Olivier Boudy, Anne-Marie Oumedjkane, Jérôme Mirat, Marie-Paule Tournadour, Denis Loubriat, Nathalie Bigeat-Marcou, Laurent Souletie, Sylvie Polomack, Lionnel Teixeira, Stéphane Raynaud, Brigitte Nironi, Catherine Lecigne

Finances, Développement social et population

Président de droit : Alain Lapacherie, **Maire**

Vice-Président : Dominique Borderolle **1er adjoint**

Rapporteur : Marie-Paule Tournadour **5^{ème} Adjoint**

Membres de la commission : Anne-Marie Oumedjkane, Patrick Charreau, Marie-odile Morin, Vincent Lajugie, Nathalie El Kejjaou, Olivier Boudy, Alain Iselin, Elisabeth Dejean, Elizabeth Auger, Stéphane Raynaud, Catherine Lecigne, Joël Massias

Affaires scolaires et périscolaires Développement culturel et sportif, Vie associative et animation

Président de droit : Alain Lapacherie, **Maire**

Vice-Président : Dominique Paroutot **4^{ème} Adjoint**

Rapporteur : Michel CendraTerrassa **2^{ème} Adjoint**

Membres de la commission : Patrick Charreau, Céline Chastin, Nathalie El Kejjaou, Sylvie Polomack, Nathalie Bigeat-Marcou, Elisabeth Dejean, Dominique Borderolle, Elizabeth Auger, Lionnel Teixeira, Stéphane Raynaud, Joël Massias, Jean-Yves Schramm.

Environnement Agenda 21, Vie de quartier, Démocratie participative et communication

Président de droit : Alain Lapacherie, **Maire**

Vice-Président : Anne-Marie Oumedjkane **3^{ème} Adjoint**

Membres de la commission : Marie Odile Morin, Martine Jugie, Jérôme Mirat, Marie-Paule Tournadour, Patrick Charreau, Alain Iselin, Dominique Borderolle, Michel Cendra-Terrassa, Nathalie Bigeat-Marcou, Denis Loubriat, Catherine Lecigne, Joël Massias, Brigitte Nironi

LE BUDGET 2014

BUDGET PRIMITIF 2014 : 700 578.73 €



Fonctionnement
1 539 769.87 €

Investissement
839 191 .14 €

ACHEVEMENT DES PROGRAMMES EN COURS :
709 011.46 €

OPÉRATIONS NOUVELLES D'INVESTISSEMENT :
374 249 €



GYMNASE
485 596.62 €

Travaux sécurisation
école du bourg : 13 149 €

Chaudière ancien
Presbytère : 4 000 €

REVISION PLU
10 428.24 €

Acquisition matériel
Informatique : 15 800 €

Travaux & Chauffage
mairie : 14 000 €

RDT 19 (entre Bernou et
le pont de Larche)
126 500 €

Acquisition matériel
et mobiliers : 75 000 €

Valorisation du bourg
10 000 €

RESEAU PLUVIAL
30 370.72 €

Equipements sportifs
82 800 €

PVR
3 000 €

VOIRIE
23 927,27 €

APD Parc de Lestrade
13 000 €

Voirie, signalisation
routière, réseau pluvial
111 500 €

PLU
27 000 €

Acquisitions foncières
5 000 €

VIE LOCALE



PAS D'AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX ET PAS D'EMPRUNT

	St-Pantaléon de Larche	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	11.05 %	18.31 %	23.88 %
Taxe foncier sur bâti	19.28 %	22.73 %	20.11 %
Taxe sur foncier non bâti	77 %	88.14 %	48.94 %

Les taux sont maintenus au niveau de l'an dernier, ce qui démontre bien notre volonté de pratiquer une fiscalité modérée et adaptée aux besoins.

**DEPUIS LE 1ER JANVIER 2014,
LES BUDGETS DU SERVICES DES EAUX, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET LE S.P.A.NC.
ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS À L'AGGLO DE BRIVE.**

PROGRAMME DE VOIRIE 2014 : 71 000.00 €HT

Dans le cadre des investissements annuels sur la voirie, il sera procédé à la réalisation des travaux de revêtements pour l'année 2014 sur les secteurs de :

- Puymorel (côté intersection Barbotte) 17 000.00 €HT
- Barbotte (ancienne 152) du PN jusqu'au ruisseau 16 500.00 €HT
- Intersection rue Mozart/rue Monet 6 500.00 €HT
- Grange (secteur la Rivière) 10 000.00 €HT
- Poursuite travaux VC N° 35—2^{ème} tranche 16 000.00 €HT
- Gumond (intersection VC 6/VC 12) 5 000.00 €HT

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2014 À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS

Lors de la réunion du 5 mars dernier, les dossiers de demande de subventions communales déposés par différentes associations ont été examinés et étudiés au titre de l'année 2014.

Après examen des dossiers et après en avoir délibéré, l'assemblée a décidé d'attribuer **26 260 €** de subventions communales, aux différentes associations de la manière

suivante :

- **Subventions de fonctionnement : 24 810 €**
- **Subventions exceptionnelles : 1 450 €**

DES VŒUX AUX SENIORS EMPREINT D'ÉMOTION

C'est devant une salle comble et non sans émotion que Jean-Jacques Delpech a adressé ses vœux aux séniors à l'occasion du repas annuel. Il a évoqué un point d'actualité de premier ordre à savoir l'entrée de la commune dans la grande Agglo de Brive en insistant sur le fait que Saint-Pantaléon de Larche devra tenir toute sa place dans cet ensemble avec 3 représentants dans un conseil communautaire de 101 membres. La première traduction de cette intégration dans l'Agglo, était le transfert de compétences depuis le 1er janvier 2014 de l'eau et de l'assainissement.

Au plan communal, la restructuration de la commune continue, le gymnase est achevé et, est accessible aux personnes à mobilité réduite comme cela a été fait sur le bureau de poste ou les locaux en rez-de-chaussée de la mairie. Autre fait marquant, l'Espace Vézère Causse vient d'être cédé à titre gratuit à la commune.



Enfin, la Société Polygone a commencer des logements locatifs dans la ZAC du Centre Bourg dont une partie seront dédiés aux personnes âgées grâce à des équipements spéci-

VŒUX AUX BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS



Pour la seconde année consécutive l'équipe municipale avait convié l'ensemble des associations Saint-Pantaléonnaises pour une cérémonie conviviale de vœux aux associations et de remerciements aux bénévoles pour leur implication en faveur de l'animation communale.

La population atteint 4 792 habitants en 2014, et les associations regroupent près de 2 000 adhérents, c'est un chiffre intéressant à rapprocher. Il témoigne d'un certain dynamisme mais aussi d'un certain éclectisme puisque le sport et la danse, par exemple, sont très présents mais qu'en parallèle la bibliothèque ou les associations folkloriques regroupent elles aussi, de nombreux adhérents.

VŒUX AUX PERSONNELS COMMUNAUX ET REMISE DE MÉDAILLES

C'est devant un personnel venu nombreux que Jean-Jacques Delpech adressait ses vœux à l'ensemble de son personnel et pour la dernière fois en tant que 1^{er} magistrat de la commune.

Le discours s'est achevé par la remise de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon Argent à deux agents de la collectivité, Françoise Briand et Bruno Vignal à qui Jean-Jacques Delpech a adressé toutes ses félicitations.



UN SIÈCLE FÊTÉ COMME IL SE DOIT !

C'est entourée du Maire, Jean-Jacques Delpech, d'élus, d'amis et de voisins que Madame Alice Juin a eu la surprise de se voir fêter son 100^{ème} anniversaire.

Mignardises et champagne étaient de rigueur pour cette jeune centenaire qui s'est vu remettre un bouquet de fleurs de la part de toute l'équipe municipale.



Une petite surprise pour Madame Juin

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



Le cortège



« Le chant des partisans » interprété par la chorale



Les enfants déposent une rose



Monsieur Paul Puydebois a reçu le diplôme d'honneur de porte drapeau des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, attribué par Monsieur le préfet de la Corrèze.

Le maire Alain Lapacherie lui a épinglé à son veston, l'insigne en bronze avec palme argentée et l'a remercié pour cette mission accomplie pendant plus de 30 ans.



Jérôme Mirat porte drapeau : le benjamin de l'équipe municipale

VIE LOCALE

30 000 € DÉBLOQUÉS POUR DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX

La commune vient d'engager d'importants travaux de renforcement du réseau de collecte des eaux pluviales dans le quartier du Roc pour un coût d'environ 30 000 €. Ces travaux sont destinés à mettre un terme aux phénomènes de saturation constatés lors d'orages violents.

Ils s'inscrivent dans les prescriptions du diagnostic général des réseaux d'eaux pluviales réalisés sur la commune. Ils se coordonnent aussi avec les interventions des rues Colette et Jean Ségurel, et au bas de l'Avenue du 11 Novembre où l'exutoire des eaux pluviales a été substantiellement redimensionné afin d'augmenter la capacité d'évacuation des eaux d'orage vers le Rieu Tord.

Les travaux Rue du Champ du Roc, doivent être conduits avant l'aménagement par la Société Polygone du Lotissement des Vignes qui se situera entre le Rond Point du Roc et le Boulevard Pierre et Marie Curie.



LA SA POLYGONE INVESTIT À SAINT-PANTALÉON DE LARCHE



La SA Polygone vient d'engager la construction de 37 logements locatifs dans le centre bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche au niveau du rond point du Colombier. Cette société reprend ainsi le projet que le « Point Immobilier » n'a pu finalement conduire en l'adaptant ainsi aux spécificités du marché locatif local.

D'importants travaux de terrassement viennent d'être engagés pour préparer la construction de trois blocs de bâtiments dont l'aspect architectural sera coordonné avec ceux existants.

Les deux constructions donnant sur le rond point seront reliées par un porche enjambant l'allée des Tilleuls. Un 3^{ème} bâtiment sera édifié côté route de Varetz. L'ensemble sera couvert en ardoises avec des toitures mansardées.

Ces logements locatifs seront essentiellement composés de T2 et T3 avec d'excellentes performances énergétiques. Ils seront éligibles à l'allocation logement et accessibles pour les personnes âgées ou handicapées.

Des services et équipements complémentaires pourraient être fournis aux personnes âgées dans le cadre de la réalisation du 3^{ème} bâtiment.

Ils viendront conforter l'offre locative de centre Bourg et parachever l'opération de densification du centre bourg.

Cette initiative est aussi à relier avec la création de l'Espace Vézère Causse par la Communauté de Communes qui contribue aussi à transformer le bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche et à diversifier les services qui y sont proposés.



UN NOUVEAU QUARTIER SORT DE TERRE



Les engins de terrassement ont pris possession des terrains qui abriteront prochainement le nouveau quartier des Vignes.

Celui-ci s'étirera entre le rond point du Roc et le Boulevard Pierre et Marie Curie sur la nouvelle voie qui sera dénommée Rue Georges Guingouin.

Une vingtaine de lots à bâtir sont proposés à la vente par la SA Polygone. Deux impasses situées aux extrémités de cette rue accueilleront des petits

groupes de pavillons locatifs. Une noue paysagère sera créée pour écrêter le flux des eaux de pluie en cas d'orages et la voie piétonne en site propre raccordera le cheminement arrivant du bourg par l'Avenue Charles de Gaulle. Plus tard, le maillage s'étendra jusqu'au futur Parc de Lestrade.

Les terrassements vont se poursuivre jusqu'à la mi-avril, les divers réseaux d'eau seront en place d'ici la mi-juin, l'empierrement de la voirie et du cheminement piéton est prévu pour cet été.

RD 152 — CONFORTEMENT DE TALUS À LA ROCHE BASSE



Des travaux de confortement de talus viennent d'être réalisés pour le Conseil Général. En effet, cet enrochement vient remédier au glissement de terrain le long de la RD 152 au lieu-dit « La Roche Basse ».

TRAVAUX

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RD 19 EN TRAVERSE DE BERNOU

L'aménagement de la 2ème tranche de la RD 19 en traverse est en cours. Les travaux se poursuivent désormais par la réfection de la chaussée, conjointement et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Corrèze.

Dès que ces derniers seront achevés, il s'agira alors d'exécuter la finition des trottoirs et cheminements. Le coût de revient pour la commune s'élève à environ 120 000 €



PHOTORAMA DES TRAVAUX



Lotissement de « La Confluence » rue du moulin



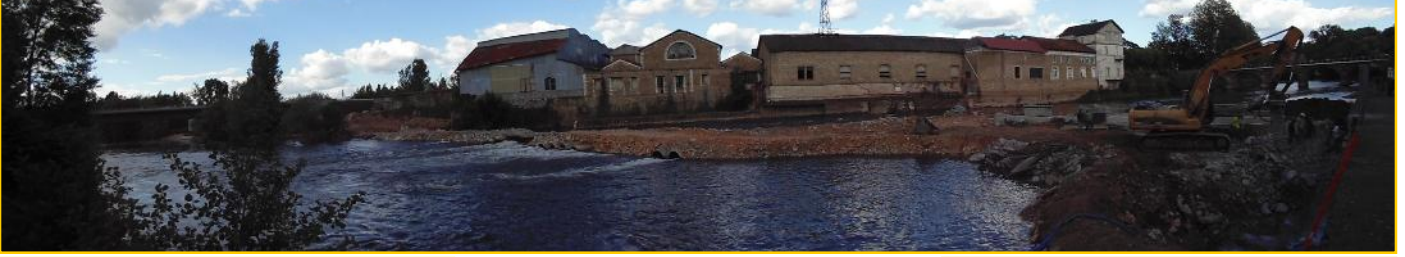
Gymnase : les travaux s'achèvent : goudronnage du parking



Enrochement STORIM sur la RN 89

TRAVAUX

DÉBUT DES TRAVAUX DE LA CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE SUR LA VÈZÈRE



La Société Energie Hydraulique de Larche va créer une centrale hydroélectrique sur la Vézère, dans les anciens bâtiments de l'entreprise Arnodin. Celle-ci exploitait déjà une activité hydroélectrique en complément de la construction d'ouvrages d'arts.

Le projet consiste à aménager une nouvelle centrale hydroélectrique sur les deux communes de Larche et de Saint-Pantaléon-de-Larche au niveau du barrage situé entre ces deux communes.

Il est prévu d'installer les turbines en rive droite du barrage sur Saint Pantaléon-de-Larche. Le local technique contenant

tous les appareils mécaniques et électriques sera situé dans le bâtiment existant en rive droite.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du développement des énergies renouvelables. Par ailleurs, il va contribuer à la préservation du milieu aquatique puisque les investisseurs prendront à leur charge la réfection de la passe à poissons actuelle qui ne fonctionne pas de façon satisfaisante ainsi que la digue sur la Vézère.

LE PARC DES SPORTS CHANGE D'ASPECT



Alors que le chantier de restructuration du gymnase entre en phase finale, le parc des sports de Saint-Pantaléon-de-Larche vient de changer totalement d'aspect.

En effet, le projet architectural du gymnase prévoit la mi-

se en place d'immenses sérigraphies sur la façade symbolisant les sports pratiqués sur le site : football, tennis, athlétisme. La mise en valeur du nouveau bâtiment avec ses vêtements harmonisés au site induisait l'arrachage de plus de 200 mètres linéaires de thuyas qui masquaient au regard des visiteurs tout le site.

Aujourd'hui, il s'offre avec une nouvelle perspective ouverte jusqu'à la Vézère.

Ce nouvel environnement séduit les sportifs et les promeneurs, les clubs pourront d'ailleurs, d'ici quelques semaines, reprendre possession du gymnase dans lequel une entreprise spécialisée met en œuvre le nouveau sol sportif assorti à la charpente bois désormais apparente et au parement naturel qui orne les murs.

TRAVAUX

REMISE DES DIPLÔMES DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



C'est autour d'une galette que Jean-Jacques Delpech avait convié l'ensemble du Conseil Municipal et des services techniques afin de remettre aux services des espaces verts les diplômes Départemental et Régional du concours des villes et villages fleuris obtenus par la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche pour l'année 2013.

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche s'est engagée dans une démarche visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants mais également de tous ceux qui traversent le territoire.

C'est ainsi que la commune de Saint Pantaléon a été récompensée par deux diplômes : l'un au niveau départemental et l'autre au niveau régional dans la troisième catégorie des communes dont la population est comprise entre 3 001 et 30 000 habitants.

Sensible à son environnement, la commune a engagé un diagnostic « zéro phyto » avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la collaboration de l'Association FREDON qui fait apparaître des pratiques au dessus de la



moyenne pour ce qui est de la réduction des surfaces traitées, la protection des travailleurs. Il fait également des propositions de techniques alternatives, conformément aux objectifs de l'Agenda 21 communal.

**Pas d'inscription
au concours pour 2014**



Aménagement des espaces verts rue Dautrement (lotissement Coby)

Brûler ses déchets verts est interdit !

Avec le retour des beaux jours, chacun se remet au jardinage, alors un petit rappel s'impose : Brûler ses déchets au fond du jardin est interdit même s'ils sont brûlés dans un incinérateur (article 84 du règlement sanitaire départemental et circulaire ministérielle du 18 novembre 2011), et ce durant toute l'année. Par ailleurs on peut s'exposer à une contravention allant jusqu'à 450 euros.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 A DE NOUVEAUX PROJETS

Une réunion du comité de pilotage de l'Agenda 21 s'est tenue le 19 février dernier autour de deux sujets : la mise en place d'une opération de sensibilisation de la population aux économies d'énergie et l'éco-quartier de la Vézère.

L'Agenda 21 prévoit, dans sa fiche action n°7, de sensibiliser la population aux économies d'énergie. C'est dans cette perspective que la commune et EDF se sont rapprochées pour étudier un partenariat.

M. Fabrice Bergeal, correspondant d'EDF pour les collectivités locales a proposé au comité de pilotage Agenda 21 une intervention sur 2 jours où les collaborateurs d'EDF fourniraient 3 types de conseils gratuits :

- ✦ Les éco gestes qui permettent au quotidien de réduire ses consommations énergétiques
- ✦ La réalisation d'étiquettes énergie pour apprécier la performance du logement.
- ✦ Des photos thermiques permettant de visualiser les déperditions de l'habitat des personnes intéressées.

Si EDF met en place la partie technique, la commune serait chargée de l'accueil des agents d'EDF et de la sensibilisation à cette opération.

Le comité de pilotage Agenda 21 a estimé que cette opération correspondait aux exigences de sa fiche action. Ce serait une première en Corrèze.

Toujours dans le cadre de l'Agenda 21, la commune souhaite réaliser un éco-quartier sur le site du Roc. Saint-Pantaléon-de-Larche a signé la charte nationale des éco-quartiers le 14 mars. Un atelier régional a permis d'en dessiner les contours le 20 septembre dernier sur place.



Un éco-quartier sur le site du Roc

Compte tenu des spécificités du projet et de la dynamique locale, la Direction Régionale de l'Énergie, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a retenu 2 communes en Corrèze pour la mise en œuvre d'une étude spécifique aux éco-quartiers ruraux.

Marie-Paule Tournadour, adjointe en charge du développement durable a présenté le projet Saint Pantaléonnais le 18 février dernier à Limoges devant le représentant du Ministère et le cabinet en charge de l'étude.

L'enjeu pour elle étant de relier dans la procédure des labellisations le projet d'éco-quartier lui-même et des initiatives comme les aménagements du centre bourg, le lotissement des Vignes ou le Parc de Lestrade. Le support méthodologique qui va ainsi être apporté sera très intéressant pour la suite de ce dossier.

HORAIRES DES HEURES DE TONTES

Afin de lutter contre les nuisances sonores diurnes, l'utilisation de tondeuses ou débroussailleuses est limitée à certaines heures de la journée notamment le week-end et les jours fériés.

Un arrêté préfectoral régit ainsi les horaires d'utilisation d'une tondeuse ou d'une débroussailleuse. Les tranches horaires autorisées sont :

- 8 heures à 12 heures - 14 heures à 19 heures 30 pour les jours ouvrables
- 9 heures à 12 heures - 15 heures à 19 heures pour les samedis
- 10 heures à 12 heures pour les jours fériés et les dimanches

**LE SIRTOM DECHETTERIE : R.D.
152 Direction Larche Tél : 05 55 87 92
77**

Horaires :

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi de 9 h à 12 h

Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

SAINT-PANTALÉON DE LARCHE SENSIBILISE SES HABITANTS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES AVEC EDF



Mrs Alain Lapacherie, Bruno Briongos et Bergeal

A l'occasion de la semaine du développement durable, la ville de Saint-Pantaléon-de-Larche vient de signer une convention de partenariat avec EDF Commerce Grand Centre visant à sensibiliser ses habitants aux économies d'énergie. La commune réaffirme ainsi ses engagements en termes de préservation de l'environnement.

Cette signature a lieu lundi 31 mars à 18h00 à la mairie, en présence d'Alain Lapacherie, maire de la commune, et de Bruno Briongos, responsable des ventes EDF Commerce Grand Centre.

Après un premier accord sur les Certificats d'Economie d'Énergie dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase de la ville en 2013, la commune renouvelle sa confiance en EDF Commerce Grand Centre au travers d'un partenariat. L'objectif étant d'informer, de conseiller et de sensibiliser les habitants de la ville aux économies d'énergie.

La raréfaction des ressources énergétiques fossiles et le changement climatique lié aux émissions de CO₂ ont fait de l'efficacité énergétique l'un des piliers de la stratégie d'EDF. Ainsi, afin d'accompagner la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, EDF Commerce Grand Centre a construit de toutes pièces une solution sur-mesure à destination des habitants de la commune.

Dans le cadre de ce partenariat, le camion boutique mobile EDF accueillera pendant deux jours les Saint-Pantaléonnais pour leur prodiguer des conseils permettant d'identifier la nature des gestes écologiques à effectuer pour diminuer leur consommation énergétique ainsi que des recommandations pour les aider à évaluer la performance énergétique de leur logement. Il leur sera également possible de faire photographier ce dernier par une « caméra thermique », afin d'obtenir une première évaluation de l'isolation de leur habitation. Le conseiller en économies d'énergie d'EDF présentera par ailleurs le site www.mamaisonbleucieledf.fr, qui regorge de conseils en la matière.

« Dans le cadre de notre agenda 21, nous souhaitons inter-

venir auprès de nos administrés pour leur apporter les clés d'une gestion maîtrisée de l'énergie qu'ils consomment. EDF a su nous proposer une formule totalement innovante, qui convient particulièrement aux besoins de notre commune », explique Alain Lapacherie.

« Après un premier partenariat en 2013, ce nouvel accord entre EDF et la commune démontre une réelle volonté des deux parties de s'inscrire dans la durée pour les économies d'énergie des populations locales. C'est avec une grande joie que nous mettons en place des initiatives de ce type sur notre territoire et cette signature est la première dans toute la France », conclut Bruno Briongos, responsable des ventes EDF Commerce Grand Centre.

Une boutique mobile pour accompagner les collectivités dans la sensibilisation aux économies d'énergie

EDF a imaginé un camion conçu telle une boutique mobile permettant aux communes ne disposant pas d'un accueil physique de sensibiliser leurs administrés aux économies d'énergie.

Celui-ci a pour particularité de profiter également aux entreprises et aux collectivités locales. Il permet ainsi aux chefs d'entreprise de sensibiliser leurs salariés aux économies d'énergie dans le cadre professionnel mais également privé. Il en va de même pour les collectivités locales, qui, en sus de leur personnel, peuvent également s'adresser à l'ensemble de leurs administrés.



RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LE STAFF DU CENTRE DE SECOURS DE BRIVE

A la demande du Commandant Durand, Directeur du Centre de Secours principal de Brive, des élus de l'équipe municipale ont présenté au staff du Centre de Secours le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette organisation communale est destinée à préparer les services municipaux et les élus à aborder les situations de crise. Les risques sur le plan communal sont moins nombreux qu'au début de l'élaboration de ce document.

En effet, le site de Butagaz est désormais mieux protégé et le dépôt pétrolier de Brive est en cours de démantèlement.

Le PCS communal est donc orienté sur le risque inondation. Les discussions avec les officiers pompiers se sont articulées autour de la mobilisation de volontaires dans le cadre de la réserve communale de sécurité.

Il apparaît nécessaire d'identifier des personnes ressources disposant des permis nécessaires, par exemple, à la conduite d'engins. La commune a la faculté de réquisitionner ces matériels au sein d'entreprises privées.

Le risque routier au travers, par exemple, du transport de matières dangereuses a été abordé lors de la réunion, ce sont les situations les plus fréquentes et pour lesquelles le PCS est susceptible d'être activé.

Les élus et les pompiers sont revenus sur l'évènement climatique de l'été dernier qui a mis à mal le réseau électrique communal. ERDF va enfouir l'ensemble du réseau de Saint-Pantaléon mais lors des violents orages de cet



Intervention lors des orages de l'été dernier

été, le centre de secours a été sollicité, notamment les moyens nautiques, pour retirer de la Vézère des câbles électriques.

L'articulation entre le PCS et les services de secours est essentiel. Les moyens des uns complétant les moyens des autres, le Commandant Durand et le Maire, Jean Jacques Delpech, ont insisté sur la nécessité de se connaître pour faciliter le travail lors des interventions futures.

Des réunions comme celles tenues à Saint-Pantaléon devraient prochainement se dérouler sur d'autres communes du périmètre d'intervention du Centre de Secours.

SÉCURITÉ : DÉNOMINATION DES RUES/NUMÉROTATION DES MAISONS

Certaines rues n'ont aujourd'hui pas de nom et certaines maisons de numérotation. C'est le cas dans nombre de hameaux de la commune : de Grange à Belotte en passant par la Roche basse, Gumont, Les Chanets, Cramier, Puymorel pour n'en citer que certains...

La municipalité s'est engagée à traiter ce sujet rapidement qui permettra de résoudre certains problèmes de livraison, ou aux services de secours de pouvoir vous localiser plus facilement.

Dans un premier temps, nous allons initier ce projet par un état des lieux préalable afin de recenser les voies concernées.

Puis un deuxième temps, nous souhaitons rechercher la participation de tous et mettre en place un comité de pilotage afin d'associer la population à la démarche.

Il s'agira entre-autre de proposer au Conseil Municipal les noms des rues et établir avec nos équipes un planning par quartier en tenant compte des moyens financiers.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail, nous vous remercions de vous rapprocher de la Mairie pour vous y inscrire.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES - BERNOU



La commune de Saint Pantaléon de Larche **mettra en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.**

Nous avons tenté de construire un dispositif aussi cohérent que possible avec nos moyens et les contraintes que sont par exemple les locaux, les personnels disponibles et motivés, les propositions du monde associatif ou bien encore les horaires du ramassage scolaire (qui resteront inchangés) et des Ateliers Pédagogiques Complémentaires décidés par les conseils d'école. [Ce qui induit que chaque école aura une organisation propre.](#)

Les prochains horaires à [l'école de Bernou](#) seront donc les suivants :

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H /12H	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12H / 13H30	Pause repas	Pause repas	Ramassage scolaire à 12H00	Pause repas	Pause repas
13H30/ 15H45	Cours	Cours		Cours	Cours
15H45/ 16H45	Ateliers Péri-scolaires	Ateliers Péri-scolaires		Ateliers Péri-scolaires	Garderie Péri-scolaire et étude surveillée GRATUIT
16H45/ 17H00	Garderie Péri-scolaire GRATUIT	Garderie Péri-scolaire GRATUIT		Garderie Péri-scolaire GRATUIT	Garderie Péri-scolaire GRATUIT
17H00	Ramassage scolaire	Ramassage scolaire		Ramassage scolaire	Ramassage scolaire

Les activités périscolaires seront organisées par période :

Les **maternelles** bénéficieront d'un traitement spécifique **centré notamment sur la lecture mais aussi la motricité et des ateliers créatifs**

Pour le **primaire**, les ateliers périscolaires seront organisés **par exemple, avec du sport, de l'initiation à la cuisine, de l'étude surveillée, de la relaxation, des jeux éducatifs, de la sensibilisation à la citoyenneté...**

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – BOURG



Les prochains horaires à [l'école du Bourg](#) seront donc les suivants :

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H /12H	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
12H/ 13H30	Pause repas	Pause repas	Ramassage scolaire	Pause repas	Pause repas
13H30/ 15H30	Cours	Cours		Cours	Cours
15H30/ 16H00	Cours	Ateliers Péricolaires		Cours	Ateliers Péricolaires
16H00/ 16H30	Ateliers Péricolaires	Ateliers Péricolaires		Ateliers Péricolaires	Ateliers Péricolaires
16H30	Ramassage scolaire	Ramassage scolaire		Ramassage scolaire	Ramassage scolaire

Les activités périscolaires seront organisées par période :

Les **maternelles** bénéficieront d'un traitement spécifique **centré notamment sur la lecture mais aussi la motricité et des ateliers créatifs**

Pour le **primaire**, les ateliers périscolaires seront organisés par exemple, **avec du sport, du théâtre, des échecs, de l'anglais, de l'informatique, de l'étude surveillée, de la relaxation, des jeux éducatifs, de la sensibilisation à la citoyenneté...**

⇒ Les activités périscolaires ne sont pas obligatoires et **seront GRATUITES**. Vous pourrez disposer de vos enfants dès la fin des cours.

⇒ Si vous souhaitez que vos enfants participent aux activités périscolaires, nous vous demanderons de les y inscrire. Elles seront encadrées par du personnel communal ou des bénévoles.

⇒ Les mercredis après-midi, un centre de loisirs pourrait accueillir vos enfants (coût variable selon les revenus, aides CAF possibles).

Les garderies communales du matin et du soir se poursuivent dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle

Une réunion d'information sera organisée à la rentrée pour les parents

SÉJOUR ENNEIGÉ EN AUVERGNE POUR LA CLASSE DE CM2 DE L'ÉCOLE FRANÇOIS DELBARY



Du 3 au 7 février 2014, les élèves de C.M.2 de l'école François Delbary et leurs enseignants, M^{rs} Ceyrat et Scicchitano, sont partis en classe de découverte dans le Cantal.

Ils étaient hébergés à Coltines et ont pratiqué le ski alpin à la station du Lioran.

Ce séjour, subventionné par la Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche, leur a permis également de découvrir le milieu montagnard et de participer à d'enrichissantes activités.

Cette semaine passée en collectivité ne laissera certainement que de très bons souvenirs aux enfants.



INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2014-2015 ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-PANTALÉON DE LARCHE

Les écoles Raymond Raoul Blusson et François Delbary de Saint-Pantaléon-de-Larche accueillent près de 500 élèves dans ses deux écoles publiques (chiffres rentrée 2013).

A partir du 1^{er} avril 2014, les parents sont invités à inscrire leurs enfants pour la rentrée scolaire de septembre



2014.

Les démarches sont simples et se font auprès de la Mairie. Muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile, les parents sont ensuite invités à prendre contact avec la directrice ou le directeur de l'école qui procédera à l'admission de l'élève.

Les élèves nés jusqu'au 31 décembre 2011 peuvent être inscrits en maternelle.



DÉFI MAUD FONTENROY

Vendredi 21 février, les élèves de CM2 et leur maîtresse Mme Marchal ont eu l'honneur de recevoir la visite du Maire de St Pantaléon et de Mr Cendra Terrassa.

En effet, la classe de CM2 est inscrite au Défi Maud Fontenoy. L'objectif de ce défi est de mener des actions pour sensibiliser les élèves de l'école et les citoyens de leur commune à la fragilité de nos réserves d'eau et à la nécessité de faire des économies d'eau.

Plusieurs actions ont donc été menées en classe : création d'une charte citoyenne sur l'eau intitulée ECOL'EAU (qui invite les signataires à réaliser sept gestes pour économiser de l'eau), réalisation d'exposés sur le thème de l'eau (intervention des élèves de CM2 dans les autres classes), chasse au gaspillage de l'eau dans l'école.



La classe de CM2 et leur maîtresse Mme Marchal

Les élèves ont rédigé une lettre destinée au maire, afin de lui exposer leurs actions. C'est ainsi que lors de sa visite dans la classe, ils lui ont présenté leurs exposés et la charte citoyenne et les 650 signatures récoltées.

FRANCE 3 LIMOUSIN EST VENUE FILMER L'ACTION ARTISTIQUE DES ÉLÈVES DE CM2



L'action artistique des élèves de CM2

Une équipe de France 3 Limousin est venue jeudi 13 mars filmer l'action artistique des élèves de CM2 de St Pantaléon de Larche (bourg).

La classe de CM2 inscrite au Défi Maud Fontenoy, a installé ses pinceaux et ses rouleaux de peinture dans la cour de l'école pour mener une action de Street ART dans l'objectif de sensibiliser les élèves et les parents d'é-

lèves à leur charte écocitoyenne : sept gestes pour économiser de l'eau, intitulée ECOL'EAU.

Les élèves ont peint un cercle bleu au milieu de la cour, représentant la Terre. Ils y ont associé des signes aborigènes (points blancs) signifiant point d'eau.

Autour de cette peinture, les enfants ont développé tout leur talent pour écrire les mots du champ lexical de l'eau dont voici un florilège : source, naturelle, pollution, souterraine, pluie, fleuve... Enfin au centre du cercle, ils ont disposé une sculpture construite avec pas moins de 220 bouteilles d'eau en plastique !

Certains élèves et leur maîtresse Mme Marchal ont ensuite été interviewés par l'équipe de télévision. Une journée inoubliable.

LES CM2, LAURÉATS DU 1^{ER} PRIX DU DÉFI MAUD FONTENROY À PARIS



Il faisait encore nuit lorsque les élèves de CM2, leur maîtresse Mme Marchal et la directrice de l'école Mme Chastin sont montés dans le train à la gare de Brive la Gaillarde, à destination de Paris. En effet, la classe de CM2 lauréate du 1^{er} prix Maud Fontenoy a été conviée à assister à la remise des prix du défi à l'Odéon.

Arrivée à la gare d'Austerlitz, les élèves ont découvert le métro parisien et c'est sans encombre qu'ils sont arrivés à 9h30 au théâtre.

Dans la salle majestueuse du théâtre de l'Odéon, ils ont découvert les célébrités qui soutiennent la fondation Maud Fontenoy. Ces personnalités au côté de Maud Fontenoy s'engagent en France comme à l'international pour préserver les océans. Ils agissent aussi auprès des jeunes pour les sensibiliser à économiser de l'eau.

Les élèves ont ainsi pu applaudir Patrick Bruel, Claudie Eigneré, Elsa Zylberstein, Nolwen Leroy, Johan (animateur d'In the Boite), Alex Goude (animateur de M6).

L'excitation des élèves était à son comble lorsqu'ils sont montés sur la scène du théâtre de l'Odéon, sous les applaudissements des 800 personnes présentes, pour recevoir des mains de Maud Fontenoy leur premier prix : 1500 euros. Cette somme sera utilisée pour organiser des sorties pédagogiques.

La maîtresse et les élèves ont pu présenter aux spectateurs et aux célébrités présentes les différentes actions menées dans leur classe tout au long de l'année : la Charte citoyen-

ne ECOL'EAU, leur blog, l'œuvre d'art militante réalisée dans la cour de l'école, les exposés sur le thème de l'eau... Leur mascotte SUPER ECOL'EAU a fait fureur auprès des animateurs.

Quelle belle récompense pour les élèves de Saint Pantaléon de Larche devenus les stars d'un jour.

La journée ne s'est pas arrêtée là. Les enfants en ont profité pour visiter la capitale sous un beau ciel bleu.

Au programme, pique-nique dans le jardin du Luxembourg, promenade dans le quartier de St Germain des Prés, Croisière sur la Seine. Les élèves ont pu admirer les plus beaux monuments de Paris : Notre Dame de Paris, Le Louvre.... Et bien sûr, la Tour Eiffel !

Cette journée inoubliable s'est poursuivie avec la visite du Muséum d'histoire Naturelle. La découverte de Paris s'est achevée au jardin des Plantes avec la dégustation d'une glace amplement méritée.

Dans le train en direction de Brive, les enfants se sont endormis avec des souvenirs plein la tête et fiers d'avoir aussi bien représenté l'école de St Pantaléon de Larche. Une aventure qui marquera leur future vie de citoyen de la planète.

La majorité municipale est en ordre de marche pour aborder ce mandat. Chaque élu, y compris l'opposition, aura sa place et toutes les facultés pour s'exprimer.

Nous avons fait le choix d'une équipe resserrée avec moins de commissions et moins de conseillers délégués. Cette équipe resserrée va devoir faire face à un contexte inédit avec notamment, au plan national, une remise en cause profonde de la décentralisation à la française, un effacement considérable du rôle de l'Etat.

Avec le budget 2014, nous avons souhaité achever les grands programmes du mandat précédent, notamment, le gymnase, et reconstituer nos réserves financières pour faire face à des risques importants.

La grande Agglo de Brive peut induire dans les 2 ans à venir des retours de compétences vers notre commune, de nouvelles charges comme des cotisations à des structures syndicales qui étaient autrefois assurées par notre ancienne Communauté de Communes.

La prudence est de mise également par rapport à des décisions gouvernementales comme le possible quintuplement de notre pénalité pour manque de logements sociaux, la mise en place de sanctions financières pour défaut de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Rappelons que pour la commune, cette seule mise en accessibilité représente 1,5 millions d'€ mais il y a aussi la baisse programmée de nos dotations avec 40 000 € de baisse cumulée sur les 2 derniers exercices.

En parallèle, nos charges de fonctionnement s'accroissent avec, comme tout employeur, la hausse des cotisations sociales, l'émergence de la taxe transport et bien-sûr, les nouveaux rythmes scolaires dont l'impact financier avoisinera les 100 000 €.

Le contexte est difficile mais la qualité de notre gestion nous laisse encore quelques marges de manœuvres. Des choix devront être faits et des programmations établies. Nous nous attacherons à mener à bien les propositions que nous vous avons faites dans notre programme électoral.

Nous avons foi dans notre commune qui reste très attractive avec une centaine de logements en cours de construction à l'heure actuelle.

La grande Agglo devra aussi être une chance et son projet de territoire en cours d'élaboration devra répondre aux attentes essentielles de notre commune en matière de développement économique, de transports, de haut débit, par exemple.

Certes notre économie est en crise, certes, les collectivités territoriales sont en pleine recomposition mais nous avons à Saint-Pantaléon-de-Larche un capital commun, celui de notre qualité de vie, de notre attractivité.

Nous travaillerons pour vous, et nous souhaitons que tous les conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition, s'inscrivent dans cette perspective de progrès.

Expression du groupe « Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche »

Voici donc le retour de notre tribune d'expression libre après de longs mois d'absence. En effet, l'ancien Maire avait décidé de suspendre cette tribune pendant la période pré-électorale. Pourtant l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose ces tribunes de l'opposition dans les communes de plus de 3500 habitants, ne prévoit pas d'exception en période pré-électorale. Le numéro de Janvier dernier de la Revue *Le Courrier des Maires et des élus locaux* précise même qu' « un maire qui déciderait autoritairement une suspension générale de ces tribunes un an ou six mois avant l'élection commettrait une illégalité »....

Nous profitons donc du retour de notre tribune pour remercier à nouveau les électeurs qui nous ont apporté leurs suffrages, ainsi que toutes les personnes qui nous ont manifesté leur soutien. Nous tâcherons d'être dignes de leur confiance durant les 6 années de ce mandat.

Vote du Budget 2014

Nous avons voté en faveur du budget 2014 car il ne prévoit pas d'augmentation des taux communaux sur les impôts locaux, conformément aux souhaits que nous avons formulés pendant la campagne. Cependant, nous regrettons que le budget d'investissement ne prévoit que 374 000 euros d'opérations nouvelles (dont 71 000 euros pour la voirie). Ce faible chiffre s'explique par le niveau très important des restes à réaliser sur les opérations antérieures (plus de 700 000 euros), essentiellement pour le gymnase. La conséquence directe du faible niveau des opérations nouvelles est que la Commune ne recevra que 6154 euros de subventions d'équipements soit **1,30 euro** par habitant (contre 20 euros en 2011 ou 10 euros en 2012, alors que la **moyenne** des communes de 3500 à 5000 habitants est d'environ **70 euros** par habitant).

Les dossiers à traiter en priorité avec l'Agglo de Brive

- Il faudra être vigilant sur l'**aménagement de Brive-Laroche** en veillant à ce que ce projet soit **créateur d'emplois** et ne devienne pas une zone commerciale de plus.
- L'entrée dans l'Agglo de Brive depuis Janvier dernier nous permet de bénéficier **enfin** du **réseau de transport en commun**. Le déploiement du réseau sur notre commune **peut, et doit se faire de façon très rapide**.

Il faudra faire en sorte que le **Très Haut Débit** soit déployé dans les meilleurs délais à Saint-Pantaléon. La décision de ne pas entrer dans l'Agglo en 2001 nous a **fait perdre 10 ans** en la matière. En effet, si les entreprises situées dans les zones d'activités pourront être reliées à la fibre optique dans un délai de 2 à 3 ans, les particuliers devront attendre, selon le calendrier prévisionnel, 2030 au minimum, alors que les 15 communes de l'ancienne Agglo doivent être reliées entre 2014 et 2020.

Nous contacter :

Nos Conseillers Municipaux : Stéphane RAYNAUD (06 76 65 83 79), Catherine LECIGNE (06 81 89 65 04), Jean-Yves SCHRAMM, Brigitte NIRONI, Joël MASSIAS

Notre Conseiller Communautaire à l'Agglo : Stéphane RAYNAUD

Notre adresse mail : nouvelelan.saintpan@outlook.fr



notre page facebook : **un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche**

Vous avez également la possibilité de nous laisser un courrier à la mairie.

LES FLEURS DU CŒUR À SAINT-PANTALÉON DE LARCHE

Une antenne des Restos du Cœur a été installée il y a quelques années dans des locaux prêtés par la commune. Son activité se développe un peu plus chaque année.

Au-delà des colis alimentaires, les Restos du Cœur permettent aux personnes en difficultés de bénéficier d'un important travail de remobilisation. C'est ainsi que l'équipe des bénévoles de Saint-Pantaléon-de-Larche vient de créer un atelier floral dont l'objectif est de remobiliser des personnes en difficulté et de leur redonner confiance en elles autour d'un travail sur la création florale.

Celui-ci est effectué à partir de récupération et de cueillette. Une de ces productions a été offerte par l'équipe des bénévoles à la Mairie.

Cette visite surprise et cette composition florale ont étonné les élus par la créativité et l'imagination de ces Saint-Pantaléonnais qui ont du cœur !



L'équipe des bénévoles de l'art floral

BIBLIOTHÈQUE : PRINTEMPS DES POÈTES 2014 « AU CŒUR DES ARTS »



M. Lapacherie a remis les prix aux lauréats.

Samedi 15 mars, ont été proclamés les résultats du concours de poésies organisé par les Amis de la Bibliothèque et la Bibliothèque Municipale de Saint-Pantaléon.

Le jury a dû départager une cinquantaine de poèmes venus de Bretagne, Nord, Lorraine, Provence, Languedoc, Pays de Loire et Corrèze mais aussi d'Espagne, de Roumanie et du Cameroun.

Monsieur Lapacherie, a remis les prix aux lauréats. Isabelle et Brigitte, deux comédiennes, ont mis en bouche les poèmes sélectionnés pour le plus grand plaisir de l'auditoire.

L'après-midi s'est achevé par le pot de l'amitié.

Palmarès sur le site internet de la mairie

COQUELICONTES

La Bibliothèque de Saint Pantaléon de Larche et les Amis de la Bibliothèque ont reçu, dans le cadre de Coquelicontes en Corrèze, Madame Anne-Sophie Peron et l'accordéoniste Marcel.

« On ne voit bien qu'avec le cœur, voilà ce qu'Anne-Sophie Peron accompagnée de Marcel son accordéoniste, est venue dire aux spectateurs de St Pantaléon lors du festival itinérant du conte Coqueliconte. Elle a conduit les auditeurs en Bretagne, rencontrer la Mère Skouarneck qui ne cesse de râler, Le Papé qui a quelque chose du bonheur dans les yeux. Ensuite elle a embarqué tout le monde pour le Japon faire la connaissance d'Issoumboshi le samouraï, pas plus haut qu'un pouce parti vers Kyoto affronter un monde peuplé de créatures terribles. Puis d'autres histoires et chansons partagées au cours de cet Apéro-conté, gai, enjoué, convivial, démontraient encore que la vie est vraiment ce que l'on en fait. »





Alain Guillemet, président de l'association Evasion Artistique et les membres de l'association ont choisi pour la première fois l'Espace Vézère Causse, l'âme du centre bourg pour leur exposition de printemps. La salle s'est transformée en une véritable galerie d'art.

Un espace à la hauteur de l'événement

Un mélange d'ancien et de moderne, adapté à l'art en général, mais surtout à la créativité, à la peinture et à la sculpture. Pour une première les invités d'honneur sont à la hauteur de cette salle affirme le président Alain Guillemet. « Je tiens à dire à nos deux invités : le peintre Woll et le sculpteur Bernard Coste, notre fierté et notre plaisir à les recevoir et leur dire que ce qu'ils présentent met en valeur cet espace et inversement ».

Le président a remercié Jean-Jacques Delpech au Conseil Général, le maire Alain Lapacherie et de son équipe pour le soutien qu'ils apportent avec les subventions et avec la mise à disposition des salles.

Monsieur Alain Guillemet a présenté brièvement ses invités : Woll un Saint-Pantaléonnais, né à Limoges en 1938 a trois enfants (leurs initiales composent son pseudonyme). Dès 1962 il expose en groupe à Conches en Normandie, puis en 1969, en exposant, il rencontre une curiste de Vichy, propriétaire de galerie, et qui va lui permettre d'avoir une exposition à Monte Carlo de 24 toiles dont 8 vont partir le premier jour. Mais surtout à Monte Carlo, il va rencontrer le comte de Lantagnac qui va lui permettre de faire une exposition au Canada, à Montréal puis à Broadway, puis en Suisse. L'artiste est aussi un organisateur d'expositions internationales à Bretenoux depuis 18 ans et il anime un atelier depuis 1993. En 1994, il s'oriente vers le cubisme avec un thème privilégié la Musique. « Les œuvres de Woll sont adaptées au modernisme et à la taille de cette salle et Bernard Coste le sculpteur, nous permet de faire un jeu de piste pour découvrir ses métiers d'antan et ses fleurs répartis dans cette salle au milieu des vieilles pierres ».

Le sculpteur Bernard Coste est né à Pompadour en 1943. Sa première sculpture il l'a décernée à sa femme, une rose qu'il sculpta pour son anniversaire. Ce fût le début de la période des fleurs avec des associations de fer, laiton, cuivre, inox. Puis de

métiers d'antan comme les œuvres exposées qui replongent quelques nostalgiques dans les souvenirs. Bernard Coste et son épouse expose régulièrement sur Objat et St-Cyr.

Le public a pu découvrir jusqu'au 1^{er} juin cette magnifique exposition d'huiles, d'aquarelles, de pastels, de dessins mais aussi de peintures sur porcelaine et d'encadrements pour parachever les réalisations. Cette exposition a permis de partager entre amis ce moment particulier de découverte, de plaisir, d'interrogation et parfois d'extase.

L'opération sera renouvelée l'année prochaine

Devant l'enthousiasme du public, le président Alain Guillemet a sollicité monsieur le maire Alain Lapacherie pour le renouvellement de l'opération l'année prochaine. Alain Lapacherie a rappelé que l'Espace Vézère Causse fait désormais partie du patrimoine communal depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion de la Communauté de communes Vézère-Causse et de l'Agglo. « C'est un espace qui a permis de redonner vie à des bâtiments agricoles en plein centre bourg et qui donne à cette exposition une toute autre dimension. » .



COMITÉ DES FÊTES : 1ER MAI



Les traditions sont respectées à Saint-Pantaléon de Larche. En ce premier mai qui symbolise l'arrivée des beaux jours, le comité des fêtes de Saint-Pantaléon de Larche, toujours respectueux des traditions a offert un casse croûte à la population qui a pu déguster aillets et oignons nouveaux, caillades, radis et rillettes. Un bon moment de convivialité partagé entre tous et animé par les Pastoureaux du Pays de Brive.

FEU DE LA SAINT - JEAN SAMEDI 28 MAI



Dans le bourg de Saint Pantaléon de



Larche, sur le parking près de l'église

FÊTE VOTIVE : 25—26—27 JUILLET

Corrida pédestre adultes et enfants—Spectacles - manèges — Feu d'artifice

Trois jours d'animation non stop dans la commune





Le Championnat des Dom-Tom de ring se tiendra les 21 et 22 juin au parc des sports Georges Auger.

La discipline ring réunit plusieurs exercices de sauts, d'obéissance et de mordant sportif. Elle est ouverte aux chiens de berger de groupe 1, certains molossoïdes du groupe 2, le terrier russe noir pour une période probatoire de 3 ans. Sont autorisés seulement les chiens inscrits au livre des origines.

Cette discipline développe chez le chien des qualités essentielles. Elle alimente un vivier de chiens nécessaire aux administrations de l'air, de terre ou de mer : pompier, gendarmerie, armée, police, douanes...

Il y a trois niveaux de travail, après l'obtention du CSAU et du brevet. En métropole et outremer, les chiens licenciés en niveaux 1 et 2 peuvent après des épreuves sélectives participer au grand prix SCC, qui a lieu le même jour que le championnat de France, soit 20 équipes et 40 chiens.

Les chiens d'outre-mer niveau 1-2 et 3 participent au championnat des DOM-TOM, annuellement la semaine qui précède les championnats de France, pour Saint-Pantaléon de Larche les 21 et 22 juin 2014.

Saint-Pantaléon de Larche va donc accueillir pendant ces deux jours environ 35 chiens et 60 à 70 Domines qui résident en Polynésie Française, Guadeloupe, Martinique, et île de la Réunion. Le gagnant de niveau 3 participera la semaine d'après, soit le 28 et 29 juin au championnat de France qui se déroulera au stadium de Brive.

20 ANS DE PANTA'GYM

Jeudi 5 juin 2014 à 20h00, le club de gymnastique de Saint-Pantaléon de Larche a fêté ses 20 ans d'existence lors d'un cocktail dînatoire à la Grange de La Croix du Roc.

Le 3 juin dernier a eu l'élection du nouveau Bureau, Mme Annabelle Boudy, Présidente, et le nouveau bureau ont remercié Mme Lydie Fernandes présidente sortante pour son travail et toutes les personnes présentes à la soirée.

De nombreuses adhérentes étaient là mais aussi l'adjoint aux affaires sportives et de loisirs : Dominique Paroutot, des élus et des présidents d'association de Saint Pantaléon de Larche.

M. Paroutot remercia l'association Panta'gym pour son investissement chaque année dans les diverses organisations notamment le forum des associations et le Téléthon.



Une ambiance conviviale et chaleureuse à « La Croix Du Roc » pour fêter les 20 ans de Panta'Gym

HISTOIRE DES « MAIRES DE FRANCE »

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XI^{ème} siècle. Puis, au XII^{ème} siècle, le maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter de représentant. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins ou de conseillers.

Le mot *maire* trouve son origine dans le polyptyque d'Irminon, ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés au IX^{ème} siècle. Il emploie le mot *maior* quand il parle du représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

Mise à mal par l'effondrement des économies et des structures rurales causé par la guerre de Cent Ans, l'institution se développe après celle-ci pour répondre au besoin d'administrer de nouveau les campagnes pour le compte de propriétaires non résidents. A la fin du XV^{ème} siècle, les maires achètent leur charge pour deux ans. Souvent, celle-ci revient par intermittence aux mêmes plus importants censitaires. L'institution décline avec le développement et la spécialisation des compétences de l'administration royale, la prévôté (juge, prévôt, lieutenant, procureur fiscal, greffier, huissier), ce avant même le début des guerres de religion.

Par l'édit royal de 1692 les fonctions de magistrats élus sont supprimées et, dans la plupart des villes sont créés un office de maire et des offices d'assesseurs en remplacement des syndics choisis par les assemblées d'habitants. La vente des nouveaux offices permet de renflouer les caisses de l'État. Des édits de 1764 et 1765 tentent de briser ce système arbitraire en proposant un maire choisi par le roi sur proposition de trois candidats. L'administration municipale reste sous le contrôle de l'intendant général jusqu'à la Révolution française.

De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République, Directoire

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à 3 journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Avec Thermidor (juillet 1794), la constitution instaurée le 22 août 1795 (5 fructidor), met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent muni-

cipal passe sous l'autorité des "présidents des municipalités cantonales".

De 1799 à 1848 : Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de juillet

La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres.

Avec la loi municipale du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867.

La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Du 3 juillet 1848 à 1851 : Seconde République

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus, continuent d'être nommés par le préfet.

De 1851 à 1871 : Second Empire

Les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

De 1871 à aujourd'hui

Dans un premier temps, le système napoléonien est conservé avec des modifications opportunistes.

Les maires sont élus par le conseil municipal. Pour les chefs-lieux (du département au canton) et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet. Cette situation permet au personnel politique de procéder à des révocations en masse dans la perspective d'élections nationales.

C'est le 5 avril 1884, qu'une loi sur l'organisation municipale (encore en vigueur) est promulguée, et qui régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). Elle fixe le mandat

à quatre ans, durée portée le 10 avril 1929 à six ans. Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2000 habitants sont élus par le conseil municipal. À Paris, le maire est élu à partir de 1977.

En Alsace de 1871 à 1918, annexé au II^e Reich allemand, les maires sont nommés pour 6 ans par le président du district (Bezirkspräsident),

qui est l'équivalent du préfet.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Alsace étant rattaché au III^e Reich allemand, les maires des villages, issus de la communauté villageoise sont nommés par le commissaire de l'arrondissement (Landkommissar des Kreises) qui est plutôt un administratif. Ceux des grandes villes, investis par le parti national-socialiste (NSDAP), sont généralement des Allemands et dépendent directement du gauleiter ou chef du Parti pour la région d'Alsace.

SAINT-PANTALÉON ET SES MAIRES DEPUIS 1789

- ✓ **1789– 1803 : Monsieur Jean Joseph Marchand**
- ✓ **1803—1815 : Monsieur Conchard de Vermeil**
- ✓ **1816—1824 : Monsieur Jean Baptiste Latreille de Lavarde**
- ✓ **1824—1830 : Monsieur Conchard de Vermeil**
- ✓ **1830—1858 : Monsieur Jean Baptiste Théodore Latreille de Lavarde**
- ✓ **1858—1864 : Monsieur Gustave Latreille de Lavarde**
- ✓ **1864 : Monsieur Cyprien Lavadout**
- ✓ **1865—1870 : Monsieur Louis Léonard Lagorse**
- ✓ **1870—1893 : Monsieur Jean Baptiste Théodore Latreille de Lavarde**
- ✓ **1894—1903 : Monsieur Meyjonade**
- ✓ **1904—1916 : Monsieur Auguste Marchand**
- ✓ **1916—1919 : Monsieur Bernard Berthy (Adjoint faisant fonction de maire)**
- ✓ **1919—1925 : Monsieur Jean-Baptiste Galandy**
- ✓ **1925—1940 : Monsieur Léon Ségéral**
- ✓ **1941—1951 : Monsieur Pierre Chauvignat**
- ✓ **1951—1959 : Monsieur Clément Pascal**
- ✓ **1959—1977 : Monsieur François Delbary**
- ✓ **1977—2001 : Monsieur Georges Auger**
- ✓ **2001—2014 : Monsieur Jean-Jacques Delpech**
- ✓ **2014- - - - - : Monsieur Alain Lapacherie**

*La création des Municipalités, a été décidée par l'Assemblée Nationale le 12 novembre 1789 (décret du 14 -12-1789). Sur 1 050 habitants, il n'y eut que 280 votants. La première municipalité fut la suivante :
Maire Jean Joseph Marchand
Procureur : Monsieur Conchard de Vermeil
Greffiers : Mrs Jaubertie, Delprach, Lignot, Peyrade, Sautet, Ségéral.
Le citoyen Jean Joseph Marchand, Maire de la commune, devait travailler avec le comité de surveillance de la Fraternité.*

Sources : Internet — Archives Municipales

État Civil

Naissance

12 décembre 2013 : Banette Joseph
23 janvier 2014 : Canor Cottu Elya
26 janvier 2014 : Pinto Malo
21 février 2014 : De Freitas Fourier Tiago
31 janvier 2014 : Menard Giani
31 janvier 2014 : Ménard Siana
31 janvier 2014 : Sener Elif
11 février 2014 : Messaouden Issam-Dine
11 février 2014 : Ikharrazen Sarah
12 février 2014 : Roque Crouzevialle Charlize
28 février 2014 : Féblot Sasha
01 mars 2014 : Pierron Livia
04 mars 2014 : Grialou Florian
07 mars 2014 : Heymès Zoé
07 mars 2014 : Blanchard Maxence
05 mars 2014 : Tressens Bouchon Eliette
27 mars 2014 : Vautrin Tyler
30 mars 2014 : Dupuy Victor
17 avril 2014 : Poujois Lucas
05 avril 2014 : Laporte Mathéo
12 avril 2014 : De Sousa Pereira Léandro
14 avril 2014 : Lachaux Lily
19 avril 2014 : Levin Camille

Mariage

19 décembre 2013 : Marcel Denis et Georgette Laurent
01 mars 2014 : Philippe Giscard et Marie Duclos
01 mars 2014 : Jorge Rico Almeida et Silvia Dos Santos Teixeira
06 mars 2014 : Grégory Joachim et olha Sokolovska
29 mars 2014 : Didier Meynié et Marie Chantal Capdevielle
19 avril 2014 : Cyrille Rousseau et Camille Bégulier
26 avril 2014 : Mattéo Ridi et Christelle mander

Décès

21 décembre 2013 : Marcel Roche
22 décembre 2013 : Marie Vignal, veuve Delmas
27 décembre 2013 : Marcel Denis
31 décembre 2013 : Henri Rol
01 janvier 2014 : Pierre Monjou
04 janvier 2014 : André Chabrier
05 janvier 2014 : Odette Eymard épouse Mirat
10 janvier 2014 : Jean Roux
20 janvier 2014 : André Labarde
01 février 2014 : Odette Delbos veuve Gounot
15 mars 2014 : Maurice Langlade
14 avril 2014 : Jacqueline Régnier épouse Machado

Monsieur Jean-Jacques Delpech,
Conseiller Général

assure une permanence tous les premiers samedi de chaque mois
sur rendez-vous
au rez-de-chaussée de la Mairie
de Saint-Pantaléon de Larche

LA CANICULE ET NOUS

LA CANICULE PEUT METTRE NOTRE SANTE EN DANGER

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies

1. Il fait très chaud
2. La nuit, la température ne descend pas, ou très peu
3. Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Social (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.



La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR



ENFANT ET ADULTE

Comprendre : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs

- mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation

Agir : je bois beaucoup d'eau et...

- je ne fais pas d'efforts physiques intenses
- Je ne reste pas en plein soleil
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- Je ne consomme pas d'alcool
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même
- Je prends des nouvelles de mon entourage
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage?
Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
ou consultez
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extrêmes

PERSONNES ÂGÉES

Comprendre : selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs

- mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie)

Agir : je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- je ne sors pas aux heures les plus chaudes
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 l d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne des nouvelles de mon entourage
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien

Consultez régulièrement *Météo France*.
www.meteo.fr

RECENSEMENT MILITAIRE (OU RECENSEMENT CITOYEN)

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa Mairie (ou du Consulat, s'il habite l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

- **Qui est concerné ?** Tout jeune Français (garçons et filles ayant atteint l'âge de 16 ans)
- **Qui doit faire la démarche ?**

Si le jeune est mineur il peut faire la demande seul ou se faire représenter par ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

- **Où se faire recenser ?**

A la Mairie du domicile, ou au Consulat ou Ambassade de France si le jeune réside à l'étranger.

- **Quelles pièces à fournir ?**

Carte d'identité ou passeport, Livret de famille à jour

- **Quand se faire recenser ?**

Les jeunes Français(es) de naissance doivent le faire entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit l'anniversaire. Les jeunes devenus Français(es) entre 16 et 25 ans doivent le faire dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

- **Régularisation**

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière.

- **Quels sont les effets du recensement ?**

Attestation de recensement. A la suite de cette démarche, la Mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens, concours, permis de conduire. En aucun cas la Mairie ne délivre de duplicata. Ce document est à conserver soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune **pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté si changement de situation**. Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires.

Le recensement permet également **l'inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Si le jeune est atteint d'un handicap et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter, dès le recensement, sa carte d'invalidité

INSTALLATION PROCHAINEMENT ZONE DU COLOMBIER FRED BOURDET

**Chauffage Central
Atlantic , Cuenod, Geminox, Bosch
Dépannage, réglage brûleur,
contrôle combustion, ramonage entretien fioul
gaz, bois, débistrage
Inspection vidéo cheminée
Dépannage sanitaire — Electricité**

**TEL : 05 55 86 98 26
06 66 98 78 58**



Service Statistique
Division "Enquêtes-Ménages"

Insee
Mesurer pour comprendre
Limousin

REÇU LE
11 DEC. 2013
MAIRIE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

Monsieur le Maire
Le Bourg
19600 SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

Dossier suivi par :
Isabelle BONNEAU
Tél : 05 55 45 20 83
Chantal DESBORDES
Tél : 05 55 45 20 82
Fax : 05 55 45 20 09
Mél : DR87-SES@insee.fr

Limoges, le 9 décembre 2013
N° 1221/DR87-SES/CDL

Objet : Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête se déroulera dans votre commune aux dates suivantes :

du 17/03/14 au 01/04/14
du 16/06/14 au 01/07/14
du 15/09/14 au 30/09/14
du 15/12/14 au 05/01/15

Un enquêteur, muni d'une carte officielle, interrogera par téléphone ou par visite quelques-uns de vos administrés. Ceux-ci sont prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par voie de presse ou par affichage public. Une proposition de texte à insérer ainsi qu'une affichette sont jointes à ce courrier. Mesdames BONNEAU ou DESBORDES, responsables de l'enquête, pourront répondre à vos questions.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous remercie de bien vouloir les renseigner et leur demander de recevoir favorablement mon collaborateur.

Ne doutant pas de votre efficace collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice
Fabienne L...

CALENDRIER

JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
1	D	Justin	1	M	Thierry 27	1	V	Alphonse	1	L	Gilles
2	L	Blandine 	2	M	Martinien	2	S	Julien Eymard	2	M	Ingrid 36
3	M	Kévin 23	3	J	Thomas	3	D	Lydie	3	M	Grégoire
4	M	Clotilde	4	V	Florent	4	L	J-M Vianney	4	J	Rosalie
5	J	Igor	5	S	Antoine	5	M	Abel 32	5	V	MAI A LA POPULATION - VEZERE CAUSSE
6	V	Norbert I/2 finale basket gymnase	6	D	Mariette	6	M	Transfiguration	6	S	Bertrand
7	S	Gilbert VOLLEY BALL CORREZE (gymnase)	7	L	Raoul	7	J	Gaëtan	7	D	Reine- MELI MELO CONCERT
8	D	Pentecôte VOLLEY BALL CORREZE (gymnase)	8	M	Thibault 28	8	V	Dominique	8	L	Nativité N.D 
9	L	L. de Pentecôte VOLLEY BALL CORREZE (gymnase)	9	M	Amandine	9	S	Amour	9	M	Alain 37
10	M	Landry 24	10	J	Ulrich	10	D	Laurent	10	M	Inès
11	M	Barnabé	11	V	Benoit	11	L	Claire 	11	J	Adelphe
12	J	Guy	12	S	Olivier	12	M	Clarisse 33	12	V	Apollinaire
13	V	Ant.de Padoue GALA « Collège de Larche »	13	D	Henri-Joël	13	M	Hippolyte	13	S	- Forum des associations - Accueil des nouveaux habitants Espace Vézère Causse—11 h
14	S	Elisée— GALA Tap's (SDF)	14	L	Fête Nationale	14	J	Evrard	14	D	La Sainte Croix
15	D	Trinité— Fêtes des Pères—Rugby Larche	15	M	Donald 29	15	V	Assomption	15	L	Roland
16	L	J-F Régis 	16	M	N. D. du Mt. Carmel 	16	S	Armel	16	M	Edith 38
17	M	Hervé 25	17	J	Charlotte	17	D	Hyacinthe	17	M	Renaud
18	M	Léonce	18	V	Frédéric	18	L	Hélène	18	J	Nadège
19	J	Romuald	19	S	Arsène	19	M	Jean-Eudes 34	18	J	Nadège
20	V	Silvère Kermesse maternelle 'bourg)	20	D	Marina	20	M	Bernard	19	V	Emilie
21	S	Été Championnat de ring des Dom Tom— fêtes de écoles à Bernou	21	L	Victor	21	J	Christophe	20	S	Inauguration Gymnase— portes ouvertes
22	D	Alban— CLUB ECHECS Championnat de ring des Dom Tom	22	M	Marie Madeleine 30	22	V	Fabrice	21	D	Matthieu 
23	L	Audrey	23	M	Brigitte	23	S	Rose de Lima	22	L	Maurice
24	M	Jean-Baptiste 26	24	J	Christine	24	D	Barthélémy	23	M	Automne 39
25	M	Prosper	25	V	Jacques— Fête votive (corrida pédestre)	25	L	Louis 	24	M	Thècle
26	J	Anthelme	26	S	Anne - Joachim Spectacle gratuit (C. des Fêtes)	26	M	Natacha 35	25	J	Hermann
27	V	Fernand— fêtes des écoles du Bourg	27	D	Nathalie— Feu d'artifice	27	M	Monique	26	V	Côme, Damien CHANTONS ENSEMBLE (Salle Des Fêtes)
28	S	Irénée— FEU DE LA ST JEAN	28	L	Samson 	28	J	Augustin	27	S	Vincent de Paul
29	D	Pierre—Paul MECHOUI SOUVENIRS D'ANTANT	29	M	Marthe	29	V	Sabine	28	D	Venceslas
30	L	Martial 	30	M	Juliette 31	30	S	Fiacre	29	L	Michel
			31	J	Ignace	31	D	Aristide	30	M	Jérôme 40

Vacances scolaires du dernier trimestre sous réserves de modifications pour les trois zones

